

CONSEIL SUPERIEUR de la RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

Eléments d'un rapport sur les Budgets de famille
Seconde Partie.

E P A R G N E

J. BINET

L'EPARGNE chez les PLANTEURS de CACAO

On affirme souvent que les Africains n'économisent point, qu'ils dépensent au fur et à mesure de leurs gains.

Dans une société patriarcale l'individu n'est guère enclin à amasser de l'argent. En effet, même si la prévoyance lui est naturelle, son incorporation à une communauté impérissable lui donne la meilleure assurance qui soit. En de telles sociétés, il n'y a guère d'orphelins abandonnés (1), d'infirmités privés d'appui, de vieillards oubliés. La famille patriarcale prend en charge ces déshérités. L'homme n'a pas la liberté d'action qu'il aurait dans une société individualiste, ou dans une famille restreinte, mais il ne court pas le risque de se trouver seul si le malheur frappe son ménage et ses proches. Dans la "gens" il trouvera toujours assistance chez un parent que nous pourrions qualifier de cousin éloigné, mais qui pour lui est un frère. Souvent nous avons pu constater la présence dans les foyers de vieilles femmes soignées par leurs enfants, d'orphelins (1), d'infirmités Tandis qu'en Europe, beaucoup amassent pour leurs vieux jours, en Afrique, les vieillards sont encore, pour l'instant, les membres les plus influents des communautés rurales et disposent des ressources de leur famille (2).

Le problème de l'assistance ne se pose donc pas - ou pas encore - : il est réglé dans le cadre de la famille patriarcale ancienne, ni l'individu, ni la collectivité n'ont grand souci à ce propos (En sera-t-il de même dans cinq ans ?).

Amasser de l'argent n'avait d'ailleurs pas grand sens dans l'économie traditionnelle où le rôle de la monnaie était limité, où l'acquisition des biens nécessaires à la vie (habitation, nourriture de base) n'était pas conditionnée par l'argent.

(1) Pour les orphelins, le problème est différent, car elles représentent une richesse avec l'actuel système dotal.

(2) Cette influence s'effrite et l'on cite partout des cas de vieillards injuriés par des jeunes gens.

Cependant nous avons rencontré quelques familles où l'on conserve des disponibilités monétaires pour payer les soins médicaux ou des opérations. (2 % des cas). Les Africains donnent en effet aux médicaments, aux soins médicaux et chirurgicaux une grande importance. Soucieux de leur santé, et confiants dans la Science, ils ne comprendraient certainement pas la dureté dont faisaient preuve vis-à-vis d'eux-mêmes les paysans français d'il y a quarante ans. Réflexe de peuple inquiet, de peuple qui se sent atteint dans sa vitalité ?

Quoiqu'il en soit, ce souci de garder de l'argent en "guise d'assurance - maladie" est peut être la première manifestation d'un souci de prudence analogue aux nôtres.

La prévision cependant n'est pas rare : des chefs de famille savent parfaitement organiser leurs dépenses à l'avance. Entreprendre des travaux importants les contraint à ces calculs à longue échéance. Plusieurs nous ont dit qu'ils envisageaient en trois ou quatre ans la construction d'une maison et les plus positifs commencent selon leurs moyens à réunir les matériaux : tôles et planches. Le nombre de ces "prévoyants" reste peut être faible mais se multipliera par la force de l'exemple. Pour acheter un objet convoité, certains acceptent de se priver pendant une année. Ils ne font aucune dépense pour des achats de nourriture ou de vêtements parce qu'ils ont acheté bicyclette, phono, machine à coudre, meubles.

L'observation des usages du commerce amène à retarder les achats et à les faire hors de la période de traite où les prix baissent souvent. Des planteurs apprennent à résister à la tentation d'acheter immédiatement l'objet convoité, qui est sous leurs yeux, dans la boutique. Ils apprennent aussi à résister à l'envie de dépenser leur argent pour ces nombreux articles dont l'exhibition montre qu'un homme est riche.

Jusqu'à présent en effet le planteur dépensait ses gains aussitôt qu'il les avait réalisés, et il le consacrait à des dépenses d'une utilité toute relative, simplement pour assurer son prestige.

Certains commerçants (africains ou européens) estiment que la psychologie du client a changé : il résiste au désir que fait naître la vue d'un objet, il achète avec discernement, profitant de hausses saisonnières qu'il attend, il semble enclin à faire moins de dépenses de prestige pour consacrer ses ressources à ce que nous considérons comme des dépenses utiles (1).

(1) - En fait, à l'heure actuelle la possession d'une maison satisfait davantage l'orgueil du propriétaire que son besoin d'abri, de confort. En ce sens, c'est encore une dépense de prestige.

Il est probable, si étrange que cela puisse paraître, que les cours favorables du début de 1954 aient incité à l'économie. Conformément aux doctrines économiques classiques, certains pensaient qu'un afflux de monnaie dans les mains des planteurs africains, allait provoquer une inflation : les achats de biens, de consommation allaient se développer et les prix intérieurs étaient menacés de hausse devant l'afflux de la demande. Il ne semble pas en avoir été ainsi. Dépensier quand il avait peu d'argent, le planteur s'est montré plus économe quand il en a eu davantage. Plusieurs informateurs m'ont expliqué cette anomalie apparente. Il est intéressant d'économiser si l'on peut espérer dans un délai modéré - trois ans par exemple - acquérir des objets suffisamment remarquables pour mériter des privations. Sinon, si aucun but hors de l'ordinaire n'est proposé, à quoi bon épargner ? Et tout est dépensé en babioles.

L'esprit d'épargne n'est donc pas étranger aux Africains. Leurs femmes le connaissent également. Un sondage amusant tend à le montrer. Sur trois marchés, des enquêteurs ont demandé aux villageoises, venues vendre leurs produits, ce qu'elles entendaient faire de leur gain. Certaines, lorsque leurs intentions n'étaient pas définitivement arrêtées, indiquaient plusieurs objectifs, mais celles qui voulaient amasser des économies n'avaient que ce but, bien fermement arrêté. Et leur nombre (2) n'était pas négligeable (16 %). Le nombre de sujets questionnés n'est pas assez grand pour que l'on en tire des conclusions fermes. Il ne permet pas en particulier d'assurer que la tendance à économiser varie en raison du degré d'évolution et de richesse. Sangmélima est plus évoluée qu'Akonolinga, qui est elle-même bien plus évoluée que Zoa (marché de brousse à la limite de subdivisions de Nanga Eboko et d'Akonolinga).

Avant d'étudier les phénomènes d'épargne, il faut préciser cette notion elle-même. En effet certains détiennent en réserve de quoi parer à des dépenses éventuelles, futures. Certes il y a là une masse monétaire qui se trouve très provisoirement thésaurisée. Cependant, le stock de monnaie ainsi amassé ne témoigne pas d'une intention délibérée.

D'autres au contraire font véritablement des "économies" : ils conservent de l'argent dans un but précis ; c'est le cas de ceux qui mettent une petite somme en réserve pour le cas de maladie, c'est le cas aussi de tous ceux qui veulent construire une maison, acheter une auto, ou plus modestement une machine à coudre. Cette fois nous nous trouvons devant des épargnants, comme ceux d'Europe.

La naissance d'un capital disponible est encore un aspect différent ; les bénéfices de l'exploitation s'amassent. Aucun projet de dépense n'anime le capitaliste : les sommes dont il dispose peuvent être investies dans des opérations quelconques, susceptibles de rapporter des bénéfices.

(2) - 5 sur 14 interrogées à Sangmélima, 3 sur 28 à Akonolinga,
2 sur 20 à ZOA.

Il ne semble pas, d'après les résultats de l'enquête, que l'on ait rencontré des cas de thésaurisation pure. Le personnage de l'avare, qui entasse des signes monétaires pour le seul plaisir, sans songer à s'en séparer, n'a pas été rencontré. L'avare il est vrai est par définition un individu secret, qui hésitera à avouer sa richesse (et son vice, dans un pays où l'on se doit d'être généreux). Cependant, il arrive que des jeunes gens fassent allusion à l'avarice des vieux. Faudrait-il en conclure qu'il existe une thésaurisation ? Si des billets sont conservés pendant assez longtemps, ils peuvent se trouver abîmés par l'humidité ou par les insectes; le nombre de billets dont on demande le remboursement pour ce motif pourrait donc donner quelques éclaircissements sur la "thésaurisation pure" à laquelle nous faisons allusion. Il ne faudrait pas d'ailleurs faire entrer en ligne de compte les billets détruits par l'incendie. Ces accidents sont relativement fréquents et l'économe qui conserve de l'argent quelques mois ou l'avare qui le garde des années, risquent de courir autant de risque de ce fait.

Il n'est pas inutile de distinguer ces modalités d'épargne, car les méthodes diffèrent selon les cas ; il semble bien que le stock monétaire ne soit pas conservé comme les économies destinées à une dépense précise, ni comme le capital disponible susceptible d'investissement.

Mais avant d'étudier comment on réalise l'épargne, il convient de rechercher quels sont dans le milieu rural les groupes susceptibles d'épargner.

0 0

I - Qui épargne ?

On pourrait penser que la lecture du budget familial est susceptible de donner du premier coup d'oeil le volume des économies réalisées - et de préciser par là même, les familles où l'on peut les réaliser. En effet les recettes ont été notées, ainsi que les dépenses. La différence donne-t-elle la somme des économies réalisées dans l'année ? Cela n'est pas évident. En effet, en employant cette méthode, on risque de retrouver au bilan le résidu d'erreur ou la marge de dissimulation. L'enquête a pu oublier une dépense, majorer des recettes (volontairement ou non). Considérer comme économies ces différences, est donc dangereux.

Au lieu de considérer isolément chaque cas, il semble préférable de comparer globalement recettes et dépenses. En effet on constate que :

6,5 % des foyers polygames ont des recettes de 300 à 700.000 Frs.C.F.A., alors que 3,4 % dépensent de 3 à 500.000 Frs. - Il y aurait donc une éventuelle possibilité d'épargne dans ce groupe.

...../

32 % gagnent de 100 à 300.000 Frs. alors que 29,5 % dépensent 100 à 300.000 -
Donc vraisemblablement pas d'épargne.

32 % ont de 50 à 100.000 Frs. de recettes et 34 % dépensent 50 à 100.000 -
Pas davantage d'épargne. Des gens plus riches se trouvent dans ces tranches de
dépenses.

32 % gagnent de 15 à 50.000 Frs. et 24,5 % dépensent des sommes semblables -
N'y a-t-il pas quelques foyers économes ?

4 % ont entre 5 et 15.000 Frs. de recettes annuelles et 8,5 % dépensent
de 5 à 15.000 - Dans ce groupe de dépense, on retrouverait probablement
quelques détenteurs des recettes de la tranche précédente.

2 % enfin ont des recettes comprises entre 0 et 5.000, 1,7 % de dépenses
semblables.

Il y aurait donc chez les polygames quelques possibilités d'économie dans
le groupe des hauts revenus et dans les revenus moyens.

Si au lieu des polygames, nous prenons les monogames, nous constatons que
la situation est un peu différente.

12 % des monogames ont des recettes entre 100 et 300.000, 3,2 % dépensent
des sommes comprises entre 100 et 300.000 - Il y a donc des possibilités
d'épargne pour cette classe.

12 % gagnent de 50 à 100.000 et 12,8 % dépensent des sommes analogues

40 % gagnent de 15 à 50.000 et 45 % dépensent 15 à 50.000 - On retrouve dans
cette tranche de dépenses, des gains provenant des classes plus riches.

28 % gagnent de 5 à 15.000 et 30 % ont des dépenses analogues

3,3 % gagnent de 0 à 5.000 et 9,5 % ont des dépenses de 0 à 5.000

Dans le cas des célibataires, la répartition est la suivante :

41 % ont des recettes entre 15 et 50.000 Frs. - 34 % ont des dépenses égales
(1) - Quelques économies sont donc possibles dans ce groupe.

(1) - 3,1% déclarent des dépenses comprises entre 50 et 100.000 - Ces 3 % ont
donc dépensé plus qu'ils n'ont reçu - Dissimulation, erreurs et oublis ?

...../

41 % gagnent de 5 à 15.000Fr. et 47 % font des dépenses de 5 à 15.000 - Ce sont probablement ceux qui dans la classe précédente sont comptés parmi les titulaires de recettes (41 %) et n'apparaissent pas parmi les dépenses du même groupe (où il y a seulement 34 % de la population).

Enfin, 17 % ont des recettes de 0 à 5.000 et 18 % des dépenses analogues.

D'après cette méthode, l'épargne serait le fait de quelques polygames - 3 % pour les très gros revenus - mais davantage de monogames à revenu compris entre 100 et 300.000.

Cette méthode, loin d'être parfaite, est meilleure que la précédente puisqu'elle permet, au lieu de prendre individuellement les bilans des enquêtés, de considérer la collectivité étudiée. Cependant, elle risque aussi de faire prendre pour des économies, une différence qui n'est autre que la marge d'erreur.

Une troisième méthode a été essayée : on a demandé à chacun combien il avait d'argent épargné. Bien entendu cette question est plus délicate à poser que toutes les autres dans un budget familial. En effet la générosité est une vertu essentielle et le seul moyen d'évincer les quémandeurs est d'être pauvre. Avouer des économies peut donc être dangereux. D'autre part, les vols et particulièrement les vols domestiques ne sont pas rares; il est donc dangereux de dire que l'on a des économies. Aussi, des précautions ont-elles été prises pour questionner secrètement l'enquêté.

Malheureusement même si les réponses sont sincères, une difficulté subsiste : il n'est pas possible de discriminer les stocks monétaires accidentels, des économies faites consciemment. Enfin, les capitaux disponibles échappent à l'enquête sous cette forme, s'ils sont investis. Quoiqu'il en soit, d'après les déclarations faites, il semble que 39 % des chefs de famille conservent des disponibilités monétaires. (1)

Ce groupe des "économistes" est donc relativement important. Le fait mérite d'être souligné : c'est bien l'esprit de la clientèle ou d'une partie importante de celle-ci qui s'est transformée et orientée vers l'épargne au sens large. Le mouvement n'a pas été le fait de quelques uns, mais de beaucoup.

Ces chiffres ne sont pas étonnants si l'on compare avec ceux que cite Darryll Forde pour le peuple Umor (Obubra) "une enquête auprès de 81 ménages

(1) 71 déclarent des économies sur les 181 budgets dépouillés à l'heure actuelle (8 village sur une vingtaine).

...../

révéla que 55 de leurs chefs avaient des économies qui atteignaient 30 £ dans quelques cas, comme un ward head ou un grand commerçant, jusqu'à 5 sh. à l'autre bout de l'échelle. La moyenne excluant ces 2 cas très importants, était aux alentours de 1 £ 10 sh." (1)

Pendant la traite de 1954, les commerçants s'étonnaient du volume relativement faible de leurs ventes de marchandises, compte-tenu de l'importance des sommes répandues dans le public par l'achat de cacac. Il est probable que l'existence de disponibilités monétaires chez 39 % des chefs de famille, explique ce fait nouveau.

En effet les sommes soustraites à la circulation ne sont pas négligeables elles représentent (dans l'état actuel de nos études) 13 % des recettes encaissées dans l'année.

Une étude plus approfondie du groupe où l'on trouve des économies déclarées, confirme d'une manière assez intéressante les résultats auxquels menait la seconde méthode.

On retrouve en effet parmi les titulaires de certaines tranches de revenus une propension plus forte vers l'épargne, et fait curieux, cette propension est plus marquée parmi les membres des groupes moyens que parmi les gros revenus.

Sur l'ensemble étudié, les titulaires de revenus supérieurs à 300.000 Frs. représentent 1,8 % - Ils entrent pour 2,8 % dans le nombre des "économistes". Cette proportion est faible, relativement à l'importance de leurs recettes. Les classes moins riches semblent plus économes proportionnellement : Les possesseurs de recettes de 100.000 à 300.000 Frs. sont 16 % - Ils comptent pour 21 % des "économistes". La classe immédiatement inférieure est en meilleure position encore : 15 % ont des revenus entre 50.000 et 100.000 Frs. - Parmi les propriétaires d'économies, ils représentent 24 %.

Si l'on trouve des économies dans les autres groupes, c'est seulement en proportion directe du nombre et pour montrer qu'il peut y avoir dans tous les milieux d'une société humaine des prévoyants ou des avares. Leur situation économique ne favorise pas une propension à l'économie (dans le cas de la tranche de revenus entre 15.000 et 50.000) et la défavorise dans la tranche inférieure.

En effet, les revenus de 15 à 50.000 Frs. représentent 37 % de l'ensemble. Ils représentent une fraction-voisine (40 %) du groupe prévoyant. Les revenus de 5 à 15.000 Frs. et de 0 à 5.000 Frs. sont respectivement 24 % et 5,4 % de l'ensemble 10 % et 1 % du groupe des "économistes".

D'après ces calculs, il semblerait que les situations moyennes (revenus de

...../

50 à 300.000 Frs.) seraient les plus propices au développement d'une épargne.

D'autres dépouillements amènent à penser que le statut familial influe sur la tendance à l'épargne. En effet sur 75 déclarations d'économies, 37 sont faites par des monogames, 27 par des polygames et "par des célibataires" soit en gros, 50 % monogames, 36 % de polygames et 14,4 % de célibataires. Cette répartition diffère légèrement de celle de l'ensemble de la population : monogames 48 % polygames 35,5 % célibataires 16 %.

Il semblerait donc que les monogames soient plus économes que les autres groupes, fait curieux puisque leurs revenus sont en général moindres.

Un point important n'a pas été abordé, et ne peut guère l'être dans l'état actuel de notre documentation : les femmes conservent-elles de l'argent liquide. Quelques interrogatoires faits sur les marchés, et rappelés ci-dessus tendent à le faire croire. Mais nous n'avons pas de précisions sur ce point (1).

II - Comment épargne-t-on ?

Les méthodes employées varient semble-t-il avec la nature et le but des économies : on ne procède pas de la même façon pour conserver des disponibilités monétaires, pour entasser des économies dans un but précis, ou pour investir des capitaux.

Pour conserver provisoirement des liquidités, les modes sont analogues aux nôtres.

Comme les paysans français, les planteurs du Cameroun cachent volontiers leur argent dans leur habitation, billets dissimulés dans les nattes en raphia de la toiture, enfouis dans le sol, cachés sous le matelas ou la natte de couchage. Les cachettes ne sont pas très nombreuses car les cases sont petites. Aussi les vols ne sont-ils pas rares. La justice n'est pas souvent saisie, pour mille raisons, et en particulier lorsqu'il s'agit de vols effectués par les membres d'une famille aux détriments de leurs parents. Un petit trait montre peut être cette insécurité nouvelle : en partant à leurs cultures, hommes ou femmes, ferment leur porte avec un cadenas. Il y a encore 15 ans, la porte ne se barricadait que la nuit, dans la crainte des bêtes fauves. Peut-être il est vrai, n'est-ce-là qu'un symptôme nouveau de l'individualisme et non une preuve d'insécurité : chacun ferme sa porte pour marquer d'instinct sa propriété, interdire l'intrusion "chez lui".

(1) - Darryll Forde estime que la plupart des chefs de foyers et des femmes mariées entassent des économies en monnaie d'une année à l'autre".

Les cas de destruction de billets par le feu, l'eau ou les insectes montrent bien que les cachettes ne sont pas sûres. Et pourtant, les modes de conservation que nous jugeons plus rationnels ne se développent pas comme on l'eût espéré. Les chiffres de dépôts bancaires d'Africains n'ont pas pu être connus. Mais de toute évidence, ils sont faibles. Seule la classe commerçante utilise peu (bien peu) les méthodes bancaires pour ses dépôts et transferts. Il est vrai que le réseau des banques est encore très lâche. Dans la région que nous avons étudiée, Ebolowa et Yaoundé sont les seuls endroits où des établissements de crédit soient constamment ouverts, Mbalmayo et Sangmélima ne sont pas - ou n'étaient pas desservis quotidiennement en mai 1955. Les comptes au Trésor ne sont pas d'un maniement très facile (il faut un accord de Yaoundé pour effectuer un retrait). On comprend donc que la clientèle des banques ne soit pas nombreuse dans les milieux africains qui nous intéressent.

A première vue, on aurait pu croire que la Caisse d'Épargne postale réussirait mieux. La poste en effet est présente dans tous les chef-lieux de subdivision, parfois dans d'autres centres. Le public est parfaitement habitué à ses guichets. Si on peut se sentir intimidé à l'idée d'entrer dans une banque, établissement inconnu dont les Africains saisissent mal l'ensemble des activités, personne ne peut hésiter à aller à la poste, où chacun a eu l'occasion de pénétrer déjà. Pourtant le nombre et le volume des dépôts de caisse d'épargne est limité (1)

Il semble que certains déposants utilisent la caisse d'épargne dans un but qui n'est pas normalement le sien. En effet, au lieu de déposer des sommes épargnées (économies amassées en vue d'une lointaine dépense ou capitaux à investir) ils se servent de leur livret comme d'un compte courant : ils déposent leur argent liquide pour le reprendre dès que le besoin se fait sentir : la caisse d'épargne leur sert simplement de coffre-fort; de porte-monnaie où mettre en sûreté leurs disponibilités (2)

(1) - Pour l'année 1953, il a été déposé

à Akonolinga 766.491 Frs.	à Sangmélima 2.450.603 Frs.
à Ebolowa 4.413.518 Frs.	à Yaoundé 14.616.112 Frs.
à Mbalmayo 3.507.603 Frs.	

La faiblesse des dépôts pour les régions très riches d'Ebolowa et Sangmélima est frappante. L'importance (très relative) des dépôts à Yaoundé, où la proportion des fonctionnaires et des européens en particulier, est bien plus forte montre quels sont les déposants.

(2) - Par rapport aux versements, les retraites représentent

Pour 1953 : Yaoundé 170 % - Mbalmayo 57 % - Akonolinga 30 % - Sangmélima 65 %
Ebolowa 70 % -
Pour 1954 : Yaoundé 84 % - Mbalmayo 106 % - Akonolinga 80 % - Sangmélima 65 %
Ebolowa 90 %

L'importance des retraites montre que la caisse d'épargne n'a pas un rôle de capitalisation.

...../

La plupart des clients de ce type sont des citoyens (fonctionnaires ou commerçants). L'existence de ce genre de clientèle permet de penser que les banques pourraient rendre des services pour leurs comptes de dépôt.

Les milieux ruraux ne semblent guère intéressés par la caisse d'épargne. Beaucoup semble-t-il ignorent même son existence. Ceux qui la connaissent s'élèvent à son propos, des critiques qui les écartent. Ils s'inquiètent disent-ils de la vénalité des employés. A les en croire, il faudrait verser des pourboires pour effectuer des retraits de fonds. Rien n'est impossible dans un pays où l'intégrité des fonctionnaires n'est pas toujours au-dessus de tout soupçon. La Son des Postes est particulièrement attentive sur ce point : le nombre de réclamations avait paru inquiétant, quel qu'en fut le motif. Grâce à un renforcement du contrôle, il a considérablement diminué (chute de 44 % en 2 ans).

Cette amélioration du service est-elle de nature à rassurer les déposants et à attirer une clientèle nouvelle à la caisse d'épargne ? Un motif de défiance, plus sérieux, semble-t-il subsiste dans l'esprit africain. Plusieurs nous ont dit qu'ils redoutaient de ne pouvoir retirer leur argent en cas de guerre ou de troubles quelconques. Y eut-il en 1940-1944 des restrictions au trafic intérieur des mandats des contrôles sur la caisse d'épargne ? Rien ne prouve que cette réflexion faite par deux personnes reflète un état d'esprit fréquent. Mais elle montre que toute mesure de contrôle, de limitation est susceptible de créer bien plus profondément qu'on ne le pense des troubles dans la vie sociale, tout comme le trauma des psychanalystes dans la vie de l'inconscient.

Peut-être ne serait-il pas inutile de profiter des mouvements d'éducation de base pour enseigner au public ce que sont les banques et la caisse d'épargne et le mettre à même de profiter des facilités qui lui sont offertes par ces organismes. Il est fort possible qu'une meilleure connaissance des choses amène à s'en servir (2)

(1) Certes les réclamations retenues dans les statistiques des P.T.T. peuvent avoir de multiples causes. Leur nombre est pourtant intéressant : 1949 = 4395 - 1950 = 11861 - 1951 = 14882 - 1952 = 11039 - 1953 = 8412 . Ces chiffres sont établis pour l'ensemble du territoire.

(2) Outre l'intérêt financier qu'il y aurait à ce que les comptes courants, les dépôts et capitaux naissants se multiplient, signalons que les Africains sont pleins de préjugés sur le fonctionnement du crédit. Certains croient que les banques donnent de l'argent aux blancs sur simple présentation d'un papier, sans voir qu'il s'agit simplement dans ce cas de retrait de dépôts. La politique du crédit est également très mal comprise. Beaucoup pensent que le crédit est un cadeau, ne s'occupent guère des sûretés que les banques exigent et songent peu au remboursement. Presque tous s'imaginent que les banques ont une poli-

Dans l'état actuel les dépôts se multiplient pourtant, bien que lentement - encore - (3) De ce point de vue, le Cameroun n'est pas en avance par rapport à d'autres territoires africains. Il est d'autant plus curieux de le constater que certains africains paraissent avoir l'esprit d'épargne : il nous a été donné de constater que certains se servent de tire-lires afin "de ne pas pouvoir reprendre l'argent qu'ils ont décidé d'économiser".

S'il n'y a pas d'originalité dans la manière de conserver momentanément des stocks de monnaie, les usages ont donné naissance à des institutions particulières fort intéressantes ayant pour but la constitution d'économies véritables. Avant de parler de routines, répandues dans toute l'Afrique, il est intéressant de décrire un contrat plus original qui semble susceptible de se développer dans le cadre d'une économie moderne. Il s'agit du contrat dit "anyen" par les Ewondo, "Balé mewa" par les Fongs et les Boulou. On pourrait l'analyser sommairement comme un contrat de dépôt. Le déposant confie un objet - ou plus souvent à l'heure actuelle - une somme d'argent. Le dépositaire est tenu de conserver le dépôt et de ne le restituer au dépositaire que sous certaines conditions (1)

(suite (2) de la page 10) - politique antiafricaine, alors que s'occupant d'affaires, elles acceptent n'importe quel client, si celui-ci offre des garanties. Il y a là tout un ensemble de questions dont le public est mal informé, son ignorance est exploitée par certaines propagandes. Il est urgent de l'éclairer.

(3) - On voit cette progression à travers les chiffres de versements effectués en 1949, 1953, et dans les 6 premiers mois de 1954

	<u>1949</u>	<u>1953</u>	<u>1954 (6 mois)</u>
Yaoundé	6.454.246	14.616.112	7.283.074
Mbalmayo	944.621	3.507.603	1.824.769
Akonolinga.....	0	766.491	210.329
Sangmelima.....	265.615	2.450.483	1.954.675
Ebolowa.....	1.117.316	4.413.518	2.336.965

(1) de la page 11 -

Il semble que le contrat anyen ait été imaginé d'abord pour confier du bétail. En effet le dépositaire reçoit, dit un informateur, un animal de chaque croît - mais on ne précise pas ce qui est donné en cas de dépôt d'argent.

...../

En effet le déposant a déclaré dans quel but il nouait ce contrat et lorsqu'il veut retirer son argent, il doit expliquer ce qu'il compte en faire. Le dépositaire juge s'il doit ou non rendre le dépôt. Si l'usage que l'on en veut faire ne lui paraît ni judicieux ni opportun, il peut refuser la restitution. S'il a quelque hésitation, il peut en parler à d'autres notables, discuter l'affaire avec eux. Il présente alors l'argent au déposant, pour bien montrer qu'il ne l'a pas détourné mais peut refuser de le rendre. Certes, en insistant, le déposant peut rentrer dans ses fonds mais il perdra la considération de son correspondant et la légereté le privera à l'avenir de dépositaires.

On voit donc que l'"anyen" diffère du dépôt en ce qu'il lie la volonté du déposant. Celui-ci se contraint lui-même à économiser dans un but précis, et il s'interdit de détourner de leur destination les sommes épargnées. Comme on peut le penser, la personnalité des dépositaires n'est pas indifférente : ce sont en général de vieux notables. Outre le respect dû à la vieillesse et le rôle de mentor que l'on réserve aux vieux dans la société africaine, on pense que les gens d'âge ont moins de besoins - et qu'ils résisteront plus facilement, de ce fait, à la tentation de détourner à leur profit, les dépôts confiés.

Le fait qu'une certaine publicité entoure ces contrats doit également être souligné : c'est en public que le dépositaire reçoit le dépôt, d'autres notables peuvent être mêlés à l'affaire, à titre de conseils Toute cette publicité contribue à lier la volonté du déposant, à l'amener à persévérer dans la voie qu'il a choisie : en mobilisant dans ce but la sanction de l'opinion publique.

Tout se passe donc comme si celui qui veut épargner se méfiait de lui-même et confiait la réalisation de desseins qu'il a lui-même conçus à un autre. Psychologiquement c'est une réaction de paternalisme passif : le sujet ne se sent pas assez fort pour agir par lui-même et préfère s'en remettre à plus sage que lui. Des informateurs pensent que l'épargne ainsi constituée était destinée autrefois au paiement de dots. Mais à l'heure actuelle d'autres buts se proposent aux épargnants "l'anyen" permettra-t-il de réunir les capitaux nécessaires à l'habitat ? Déjà certains versent d'avance à des artisans menuisiers des provisions sur des travaux à venir. D'autres acquittent en partie ou en totalité des commandes de tôles avant livraison. Des sommes ont été déposées dans les mains de membres du clergé (européens ou africains), confiées à des employés européens du secteur de modernisation des cacaoyères, à des gérants de sociétés de prévoyance

Aucun préjugé racial ne semble arrêter le public qui mesure simplement la confiance que lui inspire personnellement tel ou tel individu.

Est-il possible de vérifier cet ancien contrat, de profiter de la faveur dont jouit encore le contrat de dépôt ? La difficulté est que les africains voudraient avoir affaire à des personnes bien connues, alors que les européens leur offrent des institutions anonymes : la psychologie paternaliste évoquée ci-dessus, ne trouve plus sa satisfaction.

...../

Au sein même du ménage des procédés analogues sont en usage. On retrouve toujours le même fait : l'individu se défie de lui-même, et se connaissant faible préfère mettre son conjoint dans la confiance de ses projets, lui remettre ses économies afin de n'avoir pas la sensation de les gaspiller.

Les femmes confient à leur mari leurs économies et chose plus curieuse dans une société où la prééminence masculine est si souvent affirmée, des hommes prient leur épouse de conserver leur argent.

Si ce contrat "anyen" paraît original, les autres institutions créées par les coutumes sont plus connues. Les routines ont déjà été décrites : les participants versent des cotisations dont le total est attribué à tour de rôle à l'un des membres. Nous retrouvons l'idée d'épargne forcée : chacun doit pour chaque réunion verser une quote-part fixée une fois pour toutes. Il n'est pas libre de la payer ou non, selon sa situation personnelle du moment. La pression sociale l'oblige à s'acquitter sinon il perd son honneur. En effet, ces "Sociétés" ne jouent pas un rôle uniquement économique. Elles sont en même temps des Clubs dont il est de bon ton de faire partie. C'est probablement ce qui explique la part de la contrainte morale dans leur fonctionnement, la fierté qu'éprouvent les cotisans à proclamer leur appartenance au groupe.

L'importance des sociétés de ce type est forcément limitée. En effet les réunions ne peuvent être très fréquentes (il faut avoir de quoi faire les versements) et si le nombre des participants était grand, le tour de chacun ne reviendrait pas assez souvent.

A Akonclinga, une association est constituée de 12 membres qui se réunissent tous les mois. A chaque réunion chacun apporte 1.000 francs, part du preneur est donc à chaque fois de 11.000 francs. Mais le montant des cotisations prévues varie probablement dans de très larges proportions selon la catégorie sociale à laquelle appartiennent les adhérents. Il est probable que certains groupes refusent de recruter des adhérents ailleurs que parmi les riches : un jeune commerçant peut nous avoir dit par exemple qu'il s'efforcera plus tard de faire partie d'une société, mais qu'il ne pouvait y parvenir tant qu'il n'aurait pas au moins 50.000 francs. Est-ce là une allusion à des droits d'entrée ou aux cotisations mensuelles (qui seraient de l'ordre de 4.000 francs.) ?

Chacun connaît ces associations, et pourtant on n'a aucune idée de leur nombre total, et des sommes qu'elles peuvent distribuer.

En général, elles fonctionnent sans à-coup et les tribunaux ont rarement à connaître leur activité. Ce témoignage de vitalité ne facilite pas les recherches à leur sujet.

...../

Darryll Forde (1) estime que chez les Ibos de Nigeria elles sont récentes et ont été importées peu avant 1937. Elles sont semblables en principe à ce qui existe chez les Haoussa du Nord Nigeria.

Ce système d'économie - dit Mikini - traduction ibo de l'anglais meeting s'est développé en association avec festivités périodiques. Depuis longtemps on a signalé en divers points de l'Afrique française des sociétés de ce genre. Si leur naissance avait été liée au pays haoussa, il semble que la diffusion de l'institution eut été moindre. Quoiqu'il en soit, on dit souvent au Cameroun que ces associations sont particulièrement florissantes chez les Bamiléké et les Banoun. Elles existent cependant chez les Boulou, sous le nom d'eswen, chez les Ewondo sous le nom d'ekwan. Hommes et femmes peuvent fonder des groupements. On cite même le cas de femmes faisant partie de société d'hommes. Riches ou pauvres, citadins ou ruraux se groupent ainsi. Cependant d'après certains informateurs il semble que les sociétés soient plus nombreuses en ville, et recrutent surtout des adhérents parmi ceux qui ont des salaires (ou des revenus) mensuels. Des salariés ou des commerçants qui ont des rentrées d'argent chaque mois peuvent aisément payer les cotisations, plus difficilement acquittables par des planteurs dont les ressources sont annuelles. Certains le font pourtant : le long d'un tronçon de route de 20 Kms. trois sociétés fonctionnent avec une dizaine de membres chacune. Fait particulier, les sociétaires reçoivent leur part pour effectuer un achat fixé d'avance (une année on achète des meubles, une autre des tôles.....) Ce serait donc à la fois un système d'épargne forcée et peut être l'ébauche de coopératives ou groupements d'achats.

Un autre système existe : les sociétaires versent ce qu'ils peuvent épargner dans les mains du trésorier. Celui-ci en tient compte et, au mois de décembre restitue à chacun sa part. Si j'en crois les informateurs, les fonds seraient immobilisés dans la caisse, sans pouvoir être employés de quelque façon que ce soit. Nous sommes donc tout près du "contrat de dépôt" "anyen" analysé ci-dessus. Trois modifications pourtant : l'affaire se règle en groupe (d'où une émulation), les versements se font périodiquement et l'utilisation n'est pas précisée. A l'origine dit-on les chefs favorisèrent ces sociétés, pour avoir la certitude que les impôts seraient payés. Maintenant l'institution est devenue une caisse d'épargne. On peut se demander si les risques de perte, de vols et les tentations d'escroquerie - ne sont pas bien grands. Des millions resteraient ainsi "gelés". Est-ce exact ? Y aurait-il des spéculations que l'on n'oserait pas avouer.

Quoiqu'il en soit, nous trouvons là un nouvel exemple d'épargne forcée ou plus précisément aiguillonnée par l'émulation. L'épargnant est incité à laisser son dépôt en réserve pendant l'année entière, cependant, si il en avait besoin pour un motif imprévu

(1) Darryll Ford et Richard Scott - Natives economies of Nigeria p. 76

(1) Un informateur par exemple déclare qu'il a 35.000 Frs. déposés à la Société. Dans une petite ville (Akonolinga) une société de ce genre réunit 30 membres : on devine l'importance des sommes amassées.

...../

pourrait le lui remettre avec l'accord des autres membres.

Les autochtones des régions cacayères n'utilisent pas ce type de statuts. Ces sociétés ne regroupent que les Bamiléké émigrés dans les villes du Sud.

Les Africains ont donc créé des institutions permettant la naissance d'une épargne véritable. Les caractères communs à ces diverses institutions méritent d'être retenus : ils montrent en effet en milieu africain que l'épargne suppose des modalités particulières.

L'individu semble se défier de sa volonté propre et rechercher un appui dans la communauté. Dans la plupart des cas cependant, les épargnants ont, pour faire des économies, un but bien précis : payer une dot, se construire une maison..... En questionnant les planteurs sur leur budget, on leur a souvent demandé quels étaient leurs projets : les réponses étaient nettes et dans la plupart des cas sans hésitation. Mais cette détermination intérieure ne suffit pas. L'individu a besoin d'être appuyé par des institutions, par une collectivité.

A propos du contrat de dépôt (anyen), j'indiquais que l'épargnant semblait souhaiter être contrôlé par quelque sage vieillard. S'agit-il de paternalisme accepté ? Dans les divers types de sociétés, on voit jouer un contrôle analogue exercé non plus par un individu mais par une collectivité : Contrôle explicite lorsque l'épargnant se voit infliger des amendes s'il ne fait pas les versements au moment voulu, lorsque l'assemblée se concerta pour fixer les achats qui seront faits au cours de la saison, lorsque la société examine si l'on peut restituer avant la date prévue les dépôts de X ou Y. Contrôle implicite lorsque le sociétaire fidèle au règlement jouit de l'approbation générale.

Outre cet encadrement étroit de la volonté, à travers l'institution des sociétés d'épargne, l'Africain est heureux de retrouver une communauté. Le caractère abstrait des règlements le déçoit toujours - bien que la volonté y soit prise - car il ne trouve pas cet élément personnaliste qui lui est nécessaire, aussi ces sociétés qui ne sont pas des "personnes morales" froides mais un groupe d'hommes bien connus, peuvent-elles exiger davantage de lui.

En dehors même de son rôle économique, la société a donc un attrait propre : aussi son rôle dans ce domaine est-il important : banquets, délibérations, intronisation de tout un état-major..... Tout un rituel s'élabore à propos de questions que les Européens croient uniquement financières "En montrant que la possibilité de développement de l'esprit d'économie existe même chez les plus pauvres, ces associations suggèrent que ce développement ne peut être atteint sur la base d'un appel à une prosaïque prévoyance, mais dans le cadre d'activités de groupe et avec un cérémonial élaboré. L'équivalent sociologique des moyens que nous employons dans nos campagnes d'économies de guerre avec objectifs

...../

symboliques et compétition est nécessaire et peut réussir (1) Ici encore des campagnes de propagande menées avec les moyens de l'éducation de base peuvent réussir si elles sont renforcées par l'influence d'organismes bien connus des africains.

A côté de l'épargne destinée à accumuler les moyens de couvrir une dépense précise, il semble qu'il existe des capitaux disponibles et susceptibles d'être investis dans des opérations fructueuses.

Jadis quand la monnaie intervenait à peine les "bilaba" permettaient des placements et des échanges intéressants. Ce contrat est bien connu. Un homme va rendre visite à un ami. Celui-ci lui donne toutes sortes de cadeaux. Mais lorsque à la saison suivante il rendra la visite reçue, son hôte doit lui donner davantage encore (1). Il ne s'agit pas d'un simple échange de cadeaux. Les deux parties luttent à qui étalera les plus grandes richesses, se provoquent, s'injurient même.

Le bilaba a joué un rôle important dans l'économie du Sud-Cameroun. Certains pensent qu'il aurait permis d'assurer l'échange des produits de la côte-sel, poisson, produits européens contre les produits de l'intérieur (vivres, ivoire). Contrairement aux potlaches américains, il s'agit d'échanges véritables, d'un circuit économique utile : en effet les objets donnés - même s'ils étaient peu différents de ceux que l'on pouvait produire localement - étaient employés et non détruits comme dans les potlaches.

Pourtant les Africains ont voulu doubler, par un rituel compliqué, ce commerce. Ils montraient ainsi une sorte de répugnance à accomplir des actes purement économiques, dont le profit soit le seul mobile. Ils voulaient y joindre la satisfaction de voir leur puissance et leur richesse manifestées en public, de nouer des rapports sociaux, d'avoir le plaisir esthétique de danses et de chants

Celui qui engageait un bilaba escomptait ce qui lui serait donné en retour plus tard : c'était donc bien un investissement productif. Mais avant tout il était obligé d'amasser des richesses et se trouvait contraint d'économiser - ses amis et parents s'associaient à lui pour réunir les cadeaux - et partager ensuite les dons reçus. L'on voit poindre ici encore les particularistes signalés : contrainte et esprit d'équipe.

(1) Darryll Ford et Rich. Scott

(1) Ce contrat a été étudié par Guilbot in Bulletin des Africanistes.

Le bilaba paraît être à l'origine une coutume des Boulou. Mais elle est largement répandue chez tous leurs voisins. Depuis longtemps adoptée par les Bané, on la rencontre chez les Mbida, Mbané, les Ewondo, les Ebow, les Maka. Le nombre des bilaba s'est brusquement accru vers 1950 : chacun voulait faire ce que seuls des notables pouvaient faire jadis - avec le développement de la richesse, beaucoup pouvaient se le permettre maintenant. La coutume semble actuellement en régression. Il est probable qu'elle recule depuis un ou deux ans devant la montée des dépenses (et des désirs) bien précisés. En effet, le bilaba permet des échanges et une circulation des richesses. Mais il ne permet pas d'acquérir tel objet dont on a précisément besoin.

D'après certains informateurs, un autre contrat joue un rôle analogue à celui du bilaba : le meyan. Comme lui il consiste en visite et en cadeaux échangés. Cependant tous les distinguent soigneusement. Il y aurait dans le meyan moins de danses, moins de provocations injurieuses échangées entre les partenaires. Il serait intéressant de voir avec précision les différences des deux rituels et de rechercher pourquoi l'un se développe au détriment de l'autre.

On peut se demander si les distributions de cadeaux ne sont pas en fin de compte un investissement profitable. Certes ils manifestent le prestige de celui qui les fait, mais en outre ils permettent de s'assurer une clientèle fidèle et une main-d'œuvre utile.

Bilaba et meyan apparaissent comme des formes anciennes d'investissements de capitaux : il est probable que les prêts sont appelés à un plus grand avenir.

De nombreuses variétés sont connues.

Le prêt sans intérêt est certainement ancien. Chacun connaît le contrat par son nom (1) preuve que l'institution n'est pas nouvelle. Mais il est intéressant de noter qu'en Ewondo et en Boulou, le même mot semble désigner prêt sans intérêt et prêt avec caution. Chez les Beyembasa (de Nkolokose Sub^{on} de Saa), les témoins d'un prêt sont responsables du remboursement. Ils jouent d'ailleurs un rôle important car ce sont eux qui négocient le prêt. Dans la coutume des Ngoumba il est normal que la caution paie quitte pour elle à se retourner contre l'emprunteur. Chez les Boulous enfin la caution (zea) est obligée de payer. Mais elle saisit et enferme les débiteurs : la famille de celui-ci se cotise pour rembourser et le délivrer.

D'après les expressions utilisées par les informateurs, il semble que le prêt normal soit un prêt sans intérêt, mais où les témoins garantissent le paiement.

(1) ukat en bayangam, bala en ngoumba, ekwola en ewondo, ojjiane en boulou

Malheureusement, le système des cautions responsables est actuellement menacé. Des bamiléké émigrés à Ebclow déclarent par exemple que les coutumes de leur pays (bayangam) prévoient bien cette modalité. Mais ajoutent-ils on a du l'abandonner parcequ'elle était pleine de dangers. Des informateurs d'autres races (boulou, ewondos, banés) confirment cette évolution et en précisent les motifs : on ne peut disant-ils être responsable que des dettes de ses proches parents..... Il semble donc que l'abandon des pratiques de caution soit lié à la dispersion des familles. En effet lorsqu'ils se rencontrent loin de leur pays d'origine, les Africains aiment à fraterniser. Plus on est loin du village, plus s'agrandit le nombre de ceux qu'on appelle frères. Mais en réalité, cette fraternité est décevante : on est amené à fréquenter des gens que l'on ne connaît guère, dont on ignore la famille et le passé, à se lier avec des hommes que l'on avait perdu de vue et qui ont beaucoup changé dans l'intervalle. L'ancienne solidarité familiale ou tribal se comprend lorsqu'elle joue au profit d'individus connus et sur qui on a quelque action. Parmi les émigrés habitant des villes il n'en est plus ainsi. Les Bamiléké aiment se retrouver entre eux, fonder des associations..... et l'on pourrait penser que les cadres coutumiers survivent à l'émigration. L'existence de sociétés financières solides le confirmerait, mais l'abandon du cautionnement mutuel laisse supposer une rupture de la communauté.

D'ailleurs comment la caution, si elle a payé, peut-elle astreindre le débiteur à la rembourser ? Aucune sanction personnelle n'est plus possible et des informateurs boulou voient là l'origine du déclin de ces prêts.

Le prêt sur gage offrirait peut-être de meilleures garanties; certains pensent qu'il se développe.

Certains informateurs insistent sur un aspect particulier du gage (ébais). En 1933 Courmarie (coutumier du Nyong et Sanaga) note l'existence de gages sans valeur (zeze oban). Les Yebekolo (Nord de la Subd^{on} d'Akonolinga) insistent sur l'impossibilité de faire un prêt sans prendre de gage. Des Boulou récistent qu'on ne peut pas se servir du gage et estiment que le gage peut très bien n'avoir pas une valeur analogue à celle des sommes prêtées. On se demande si le gage ne serait pas alors un simple signe, un symbole de l'accord intervenu. Parfois même, il semble que le gage ait un rôle quasi magique : Courmarie fait allusion à un contrat "eyomo" ou le contractant prend à témoin un objet en disant " que je meure si j e manque à mon engagement". Cet objet pris à témoin n'est-il pas l'ancêtre du gage ?

Le plus souvent, le rôle du gage est semblable à ce qu'il est dans notre droit : les boulou qui estimaient que la valeur du gage n'est pas liée à l'importance de la somme en question, ajoutent pourtant que si le débiteur ne s'acquitte pas, le chef (juge) peut soit l'obliger à restituer, soit faire vendre le gage. Ailleurs (Beyambasa) on fixe un délai après lequel le créancier peut à son gré vendre ou s'approprier le gage. Les Yebekolo conservent les produits des animaux engagés si

...../

le remboursement est long..... (1)

Le problème de la mise en gage de biens productifs amène à examiner la mise en gage de terres. Les Ngoumba n'estiment pas que l'on puisse donner en gage une plantation. L'opinion des Ewondo est presque semblable, à y regarder de près. En fait il s'agit d'emprunt gagés sur récolte et non sur une terre. Le créancier en effet, peut récolter et disposer des fruits. Si la récolte fait plus que compenser la dette, il doit remettre à son ex-débiteur une part du produit. Mais le propriétaire n'ayant pas la perspective de jouir de son travail risque de laisser la terre à l'abandon. Aussi les informateurs estiment que le créancier, s'il entretient le fond mérite un accroissement de sa créance.

Le créancier peut être amené à conserver le bien en mains, plusieurs années : en fait il le conserve assez longtemps pour être remboursé par les fruits. Cependant on n'envisage pas qu'il puisse le garder perpétuellement. On saisit là une différence vraisemblablement importante entre le droit foncier local et le nôtre : tout se passe comme si la terre était inaltérable chez les Ewondo. (2) Les Yebekolo n'envisagent pas non plus la confiscation de la plantation au profit du créancier : celui-ci, s'il n'est pas remboursé doit "faire une plainte" - "prendre la plantation ce serait trop important" disent ils. Ils estiment même que le débiteur doit continuer à faire la récolte sur la terre mise en gage et payer son créancier avec le produit. Il ne s'agit donc pas pour eux d'un gage immobilier, même pas d'un gage réel puisque le créancier n'a pas de droit direct sur les produits : le gage n'a ici qu'un rôle symbolique. Pour les boulou au contraire, les informateurs décrivent le contrat non pas comme un prêt du gage immobilier, mais comme une vente anticipée de récolte. On peut mettre en gage une plantation. On demande de 100 à 200.000 Frs. en disant : "jusqu'à la prochaine saison vous aurez le droit de prendre la récolte"(1)

(1) Le prêt sur gage est également en usage chez les Bamiléké - sous le nom de Tchytchi, des Ngoumba sous le nom de Pfoundon.

(2) Toutes les remarques sur le droit coutumier doivent être prises comme des tendances et non comme vérité absolue. En effet, tel village - ou tel milieu social - agit ainsi, mais tel autre fait tout autrement. Le droit coutumier évolue plus vite ici qu'à là Les déclarations rapportées dans cette étude ne peuvent donc pas être considérées comme décrivant la coutume des Ewondo, celle des Boulou car il n'y a pas une coutume boulou, mais des usages évoluant de jour en jour, de village à village, qui ne sont pas compris de la même façon par les jeunes et les vieux, par les lettrés et les illettrés.

(1) De même des Beyembassa estiment que l'on peut emprunter, en engageant la récolte de l'année.

...../

On peut se demander si dans ce cas - et malheureusement dans d'autres - l'emprunteur a jamais envisagé de rembourser.

Ainsi, il ne semble pas que les coutumes aient encore adopté franchement l'idée d'un gage immobilier. L'idée d'une propriété transmissible par vente n'est pas véritablement entrée dans les esprits. Le prêt sur récoltes serait susceptible de grands développements et permettrait de lancer un crédit rural, mais il faudrait être assuré que l'emprunteur a bien l'intention de contracter un prêt, et non pas de faire une vente de récolte future.

Tous les types de prêt dont nous avons parlé jusqu'ici sont des prêts sans intérêt - comme l'indique fort judicieusement un Ngoumba - lorsqu'il n'y a ni gage, ni caution, le prêteur prend un intérêt, celui-ci est donc très précisément la compensation du risque.

L'usage semble relativement récent d'ailleurs. En 1933, Courmarie relève la chose (et le mot) dans le Nyong et Sanaga : ndong yan. Des Africains estiment que le mot yan qui sert à désigner le bénéficiaire vient du Bafia. Chez les Bafia, on prêterait pour des jeux de hasard, avec gros intérêt. L'usage s'en serait répandu dans la région voisine. L'institution est connue chez les Ewendo (sous le nom d'Eberga) et chez les Bané, mais ne paraît pas l'être ailleurs : Boulou, Yebekolo, Beyembasa s'en défendent vertueusement, ce qui ne prouve pas grand chose - sinon qu'une certaine honte s'attache à ce contrat (et aux taux usuraires pratiqués?)

Les Sociétés financières décrites ci-dessus sont-elles capables de faire des prêts et d'avoir un rôle dans l'investissement des capitaux ?

Les témoignages ne concordent pas à ce propos. D'une façon générale, les populations autochtones de la région sont d'esprit relativement peu social - à propos du commerce ou de la menuiserie, j'ai indiqué combien artisans ou market-boys auraient intérêt à se grouper pour des voyages et achats en commun. Un informateur bané, entrepreneur de menuiserie montre bien ce qui en est : "le commerce se fait toujours individuellement. Les sociétés chez nous ne marchent pas parceque nous ne sommes pas de bons coeurs comme les Bamilékés. Si je suis intelligent, je fais la société avec vous pour vous voler.....". L'individualisme économique est donc né de la méfiance. Alors que le système des associations de travail continue à fonctionner, celui des sociétés de capitaux ne réussit pas à s'implanter.

Les émigrés bamilékés sont célèbres pour leur forte cohésion sociale. Certaines de leurs associations font des opérations commerciales. Toutes sortes de modalités sont probablement utilisées. Parfois des amis se groupent pour exploiter un fond de commerce. Afin d'éviter les complications

...../

fiscales une patente est prise au nom d'un des associés, mais en fait, tous sont égaux - jusqu'au jour où le commerçant titulaire de la patente utilise malhonnêtement le fait qu'il est seul "en nom" pour évincer les autres.

Notre propos n'est pas d'étudier le droit des associations, mais de voir si par leur intermédiaire, des capitaux peuvent trouver un emploi fructueux. Il semble que certaines des sociétés financières bamilékes décrites plus haut fassent des prêts à certains de leurs adhérents, après délibération générale - mais précise le témoin (1), aucune société ne prête pour des entreprises commerciales, ce serait trop dangereux.

Les Bamouns d'Ebolowa semblent plus confiants. Leur société, semble-t-il fonctionne comme routine, et en outre reçoit des dépôts. Elle fait des prêts - même à des commerçants et pour des entreprises commerciales. Les sociétaires ont coutume de se grouper pour effectuer à frais commun des locations de camions, des achats en gros

Les sociétés financières pourraient donc jouer un rôle économique considérable, malheureusement, l'égoïsme, l'esprit de fraude sont tels que les honnêtes gens inquiets des risques courus, préfèrent freiner leur activité. Celle-ci ne pourrait se développer pleinement que si les associés pouvaient se coopter (ou s'exclure) pour des raisons de standing moral, alors qu'à l'heure actuelle la seule base de recrutement est une appartenance tribale. D'autre part, il serait nécessaire que des sanctions rapides civiles ou plutôt pénales puissent frapper les escrocs. La justice européenne est inévitablement plus loin du justiciable (et moins redoutable) que n'était le tribunal de la société avant les blancs.

Les informations recueillies par Darryll Ford chez les Ibos confirment ce point de vue : "chez les hommes dit-il on a essayé d'organiser des groupes plus ambitieux qui amassaient des fonds plus importants à prêter avec intérêt mais ces groupes sont vite tombés, par la faute des sociétaires et des emprunteurs qui ne respectaient pas leurs obligations".

Si donc certains capitaux peuvent être investis en prêts divers, ils ne peuvent pas actuellement, être réunis de façon vraiment importante par des sociétés africaines qui les feraient fructifier.

0
0 0

(1) Bamiléké de Bayangan, résidant à Ebolowa.

...../

Une épargne existe donc parmi les planteurs. La naissance de besoins importants (habitat) incite à l'économie, les coins favorables au cacao rendent l'opération possible et intéressante par l'importance des sommes que l'on peut amasser. Nombreux sont ceux qui ont des disponibilités monétaires (39 %) mais la tendance à l'épargne paraît plus marquée chez les monogames que chez les polygames. Les modalités de l'épargne varient selon le but qu'on se propose. S'il s'agit de conserver quelques semaines des liquidités on pourrait employer les comptes bancaires ou les dépôts de caisse d'épargne. Une propagande en ce sens pourrait être faite. Les coutumes montrent l'existence de contrats de dépôt permettant à l'épargne de s'amasser en vue d'une dépense future. Une publicité pourrait donc être fondée sur une tendance coutumière préexistante. Des Sociétés d'épargnants se forment : l'individu y adhère à un statut l'obligeant à verser une somme fixe à périodes régulières, et il se trouve pris dans une communauté : il accepte avec joie d'être contrôlé - mais par des individus qu'il connaît - et non par un règlement abstrait. Enfin des capitaux dont l'utilisation n'est pas envisagée peuvent se trouver investis. A côté des échanges de cadeaux, bi-laba..... les coutumes prévoient des prêts sans intérêts, mais la rupture des liens familiaux et classiques oblige à une prudence accrue.

Les prêts sur cautions personnelles se raréfient. Le prêt du gage n'est pas rare, mais la notion de gage n'est pas toujours parfaitement précisée. De toute façon, les coutumes n'envisagent pas plus l'existence d'un gage immobilier, qu'elles n'adoptent l'idée de propriété cessible. Ces contrats coutumiers sont utilisables pour le crédit rural sous réserve d'être explicites et bien compris. Mais on ne peut guère espérer voir les sociétés coutumières actuelles se développer en organisme de crédit mutuel. Elles n'ont pas suffisamment confiance en leurs adhérents pour aborder des problèmes aussi dangereux. Est-il possible de les rendre plus dynamiques, en leur faisant comprendre que c'est aux sociétaires eux-mêmes de faire leur police et de bannir les mauvais payeurs. Ce serait souhaitable et de multiples problèmes en seraient résolus, mais il faudrait que les Africains prennent conscience de leurs droits et de leurs devoirs d'individus, tout en gardant leur esprit communautaire.

Binet Jacques (1954)

Eléments d'un rapport sur les budgets de famille : seconde
partie : épargne

sl : Conseil Supérieur de la Recherche Sociologique, 22 p.
multigr.